

Peines encourues

Toute infraction en matière de marchandises de contrefaçon et de marchandises pirates peut être sanctionnée par:

- un emprisonnement de 3 mois à 3 ans
- une amende allant de 500 euros à 500.000 euros
- la confiscation et la destruction des marchandises saisies.

Dans certains cas, les marchandises peuvent toutefois bénéficier des franchises aux conditions explicitées dans la brochure *Acheter à l'étranger: franchises pour voyageurs* ou sur www.minfin.fgov.be > *Administration Générale des Douanes et Accises (Citoyens)*.

Trucs et astuces

Pour vous aider à repérer les marchandises de contrefaçon et les marchandises pirates:

- ✓ prix anormalement bas;
- ✓ qualité et finition médiocres du produit;
- ✓ lieu de vente inhabituel, vente à la sauvette;
- ✓ fautes d'orthographe sur les emballages et les notices.

**Un seul conseil donc:
achetez dans les filières de vente officielles!**

Pour plus d'infos?

Pour obtenir toutes les informations nécessaires sur la contrefaçon et les marchandises pirates, rendez-vous sur:

www.contrefacon.be

NB: Les informations contenues dans cette brochure sont fournies à titre purement indicatif. Les règlements, lois, arrêtés et autres dispositions ayant force de loi priment ces informations qui ne peuvent en aucun cas être opposées à l'administration en cas de litige.



La contrefaçon, une menace pour tous

- 2011 -



Service Public
Fédéral
FINANCES

.be

Qu'est-ce qu'une marchandise de contrefaçon / une marchandise pirate?

- ✓ Les marchandises de contrefaçon (faux vêtements de marque)
- ✓ Les marchandises pirates (copies de CD, de DVD, etc.)
- ✓ Les marchandises qui portent atteinte notamment à un brevet (médicaments) ou à une appellation d'origine (vins)

sont des marchandises qui portent atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

Supposez un instant que:

- ✓ vous consommiez des médicaments, sans principe actif et, donc, sans effet
- ✓ vous présentiez une terrible allergie après avoir appliqué des produits cosmétiques sur votre visage



- ✓ vous soyez impliqué dans un accident de la route provoqué par vos plaquettes de freins
- ✓ vous voyagiez dans un avion dont les hublots sont trois fois moins résistants que la norme
- ✓ votre GSM explose lorsque vous rechargez la batterie
- ✓ vous absorbiez, en fumant vos cigarettes, un taux de nicotine et de goudron 2 à 3 fois supérieur à l'indication sur le paquet.

Les marchandises de contrefaçon et les marchandises pirates constituent un **véritable danger pour notre santé et pour notre sécurité au quotidien**. Elles sont, en plus, un véritable fléau pour les économies nationales et une réelle menace pour l'emploi au sein de l'Union européenne.

Tous les secteurs sont touchés

Parmi les plus importants, on peut citer:

- ✓ les médicaments
- ✓ les cosmétiques
- ✓ les cigarettes



- ✓ les jouets
- ✓ les boissons
- ✓ les aliments
- ✓ les pièces détachées mécaniques et électroniques
- ✓ les CD
- ✓ les logiciels
- ✓ les GSM
- ✓ les vêtements ...

Rôle de la douane

La douane joue un rôle important dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie en vertu d'un règlement européen applicable à tous les Etats membres de l'Union européenne. Les services douaniers sont compétents en cas d'importation, d'exportation ou de réexportation de marchandises de contrefaçon et de marchandises pirates.

Les services douaniers sont également habilités à intervenir sur le territoire national.

